

AFFAIRE N° 22/12. - Acquisition par la voie de l'expropriation de trois parcelles de terrain situées rue Maréchal Leclerc, appartenant à Mesdames AMELIN et ESPITALIER Noël.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition de trois parcelles de terrain contiguës au parking communal de la rue Maréchal Leclerc destinées à la construction d'un parking à étage et d'une école maternelle programmée en 1974.

Ces terrains appartiennent aux personnes ci-après :

- parcelles cadastrées AO 47 et 48 : Madame AMELIN Isnel, 117 rue Maréchal Leclerc ;
- parcelle AO 24 : Madame ESPITALIER Noël, Sarlec, Montagne/Saint-Denis.

Compte tenu du fait que, malgré de nombreux pourparlers, aucun accord n'a pu être obtenu de la part de ces dernières, je vous demande, en conséquence, de m'autoriser :

- à engager la procédure d'expropriation pour l'acquisition de ces immeubles ;
- à ester en justice et à confier à Maître Blancher, Avocat, le soin de défendre les intérêts de la Municipalité jusqu'au terme de la procédure d'expropriation.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Cette affaire avait été mal engagée la première fois. Nous la reprenons sur des bases plus solides. Il s'agit, en l'occurrence pour nous, de faire des parkings et une école. Il ne s'agit pas d'autre chose. Je voudrais qu'il soit bien clair dans l'esprit de tous qu'il n'est pas question de réaliser une opération immobilière, mais de construire une école et des parkings.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

§

§

§